



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bovins

Question écrite n° 1498

Texte de la question

M Francois Rochebloine attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les conditions d'attribution des aides aux eleveurs bovins et plus particulierement sur la prime speciale en faveur des producteurs specialises en difficulte. Certains d'entre eux, du fait de leur pluri-activite, ne peuvent en beneficier alors qu'ils traversent eux aussi de tres grandes difficultes. Aussi, lui demande-t-il s'il ne pourrait pas elargir les criteres d'attribution de cette prime speciale.

Texte de la réponse

Reponse. - Une aide exceptionnelle aux petits producteurs de lait a ete attribuee en 1988 afin de couvrir partiellement les cotisations sociales. Elle a ete reservee aux petits producteurs specialises pour leur permettre de faire face a une situation difficile qui sevit actuellement dans ce secteur de production. La norme des 10 p 100 a ete fixee pour aider les petits producteurs dont le lait est la principale source de revenu pour le foyer. En 1989, la restructuration du secteur laitier va faire l'objet d'un programme complementaire qui comportera un effort particulier en faveur des petits producteurs.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1498

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2289